



@ Adobe Stock

Dossier de presse
Conseil Santé
Mentale Etudiants





SOMMAIRE

Communiqué de presse	3
Le contexte	4
Les constats	5
Les acteurs	6-7
Le Conseil de Santé Mentale Etudiants	8-9
Perspectives et projets	11

L'Université de Lille, le CROUS et l'EPSM (établissement public de santé mentale) de l'agglomération lilloise lancent une équipe mobile santé mentale dédiée à la prise en charge des étudiants.

Mise en place depuis le 10 mai 2021, la dénommée ESOPE (équipe de soins et d'orientation de psychiatrie pour les étudiants) se compose de 2 psychiatres, d'un cadre de santé et de 4 infirmiers.

Le dispositif se développe autour de deux notions, renforcer les capacités de soins effectifs et de coordination à destination de la population étudiante tout en ne créant pas de structures de soins supplémentaires à celles existantes.

Les missions d'ESOPE sont d'accompagner les étudiants dans leur parcours de soin, de développer des interventions coordonnées et de faciliter l'accès au droit commun. L'équipe vient notamment en soutien au SUMPPS (le Service de Santé des Etudiants) et au CROUS sur les questions de santé mentale et de psychiatrie.

Concrètement, les étudiants de l'Université de Lille peuvent rencontrer nos équipes mobiles au SUMPPS ou dans les résidences universitaires du CROUS :

- **Dans les trois centres de santé du SUMPPS** (Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé), des consultations sur rendez-vous sont également assurées tous les jours de la semaine (sauf le mardi). A noter que toute demande de prise en charge doit d'abord passer par le SUMPPS : une évaluation des besoins sera réalisée par une infirmière ou un médecin avant orientation vers ESOPE ou un autre partenaire. Pour prendre rendez-vous avec le SUMPPS : 03 62 26 93 00
- **Dans les résidences universitaires du CROUS**, des permanences sans rendez-vous ont lieu du lundi au vendredi de 17h à 19h. Réalisées par un infirmier, elles ont pour objectifs d'établir un premier contact, d'évaluer le besoin en santé et d'orienter éventuellement vers un suivi en fonction de la situation. Le planning des permanences est disponible sur le lien suivant : <https://www.crous-lille.fr/action-sociale/permanences-esope>

Dans un contexte de crise sanitaire où la santé mentale des étudiants est particulièrement fragilisée, ESOPE a pu financer ses différents recrutements grâce à l'Université, au CROUS et au fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie.

Créé en 2019 dans le cadre de la transformation du système de santé « Ma santé 2022 » qui place la psychiatrie et la santé mentale au rang de « priorités », le fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie a pour but de financer de nouveaux projets innovants, tant dans l'organisation promue que dans les prises en charge proposées*. Il a été renouvelé, et même doublé, pour atteindre 20 millions d'euros au niveau national pour l'appel à projets 2020, piloté en région par l'ARS Hauts-de-France.

* Source ARS : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/fonds-dinnovation-organisationnelle-en-psychiatrie-2020>



CONTEXTE

La population étudiante dépend de dispositifs de soins spécifiques : service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), dispositifs de psychothérapie spécifique comme les bureaux d'aide psychologique université (BAPU), dispositifs spécialisés de la fondation des étudiants de France, dispositifs spécifiques d'accompagnement du handicap. L'accompagnement social est également pris en charge par des services sociaux dédiés comme ceux du CROUS notamment. Ces structures sont peu visibles en dehors des réseaux relatifs à la prise en charge des étudiants, le lien avec le droit commun, en particulier les secteurs de psychiatrie, est difficile.

La crise sanitaire survenue en 2020 est venue exacerber les difficultés déjà rencontrées par les étudiants : augmentation des difficultés financières, renforcement de l'isolement social et familial, stress lié aux études et à la recherche d'emploi, remise en question du cursus universitaire et incertitude quant à l'avenir.

Une étude* a été réalisée lors du premier confinement par le centre national de ressources et de résilience (CN2R) et le fonds FHF Recherche & Innovation auprès de 70 000 étudiants :

- 11% des participants sont sujets à des idées suicidaires
- 22% ressentent une détresse profonde
- 25% subissent un niveau élevé de stress
- 16% souffrent de dépression sévère
- 28% présentent un niveau d'anxiété élevé

43% des étudiants interrogés présentent au moins un trouble de santé mentale, 12% d'entre eux indiquent avoir consulté un professionnel pour la prise en charge de leurs troubles

*Source : Wathelet & al. 2020, <https://jamanetwork.com/journals/jamanetworkopen/fullarticle/2772154>



CONSTATS

• Repérage et orientation des étudiants

Les professionnels de l'université et du CROUS sont en première ligne dans le repérage et rencontrent parfois des difficultés pour identifier les étudiants et les orienter vers les structures adaptées. Ils déclarent manquer de connaissances sur la santé mentale et ses structures de soins. Les professionnels ont émis, lors de plusieurs échanges, le souhait d'être formé sur cette thématique.

• Visibilité des initiatives mises en place à destination des étudiants

La santé mentale des étudiants est une priorité pour de nombreux acteurs, cependant il y a un manque de communication sur les projets et entre les acteurs ainsi qu'un manque de communication vers les étudiants.

• Lien avec le droit commun

Les dispositifs spécifiques aux étudiants rencontrent parfois des difficultés pour orienter dans le droit commun et vice-versa. Les dispositifs étudiants ne sont pas lisibles pour les structures de soins habituelles « de droit commun ». Les collaborations et le parcours patient ne sont pas toujours identifiés et formalisés, ce qui peut complexifier la prise en charge.

• L'accès aux soins

L'accès aux soins pour la population étudiante est difficile. D'après une étude réalisée par la mutuelle des étudiants (LMDE) en 2019-2020 sur la santé des étudiants en France*, 42% des répondants déclarent avoir renoncé à des soins, 54% d'entre eux par manque de temps, 40% pour des raisons financières et 39% parce qu'ils se soignent eux-mêmes.

Dans l'étude menée par le CN2R et le fonds FHF Recherche & Innovation, parmi les 70 000 étudiants interrogés, seul 6% ont indiqué avoir consulté un professionnel pour des problématiques de santé mentale.

*Source : 5ème enquête nationale de la LMDE, 2019-2020, La santé des étudiant.e.s en France <https://www.lmde.fr/commentcava>

La population jeune, en particulier les 15-25 ans, apparaît particulièrement à risque sur le plan psychiatrique :

- **80% des troubles psychotiques se révèlent entre 15 et 25 ans**
- **Le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les 15-24 ans, il représente 16% des décès**

Il y a peu de données épidémiologiques sur la population étudiante mais il est à noter que celle-ci, dont la majorité a entre 18 et 25 ans, cumule des facteurs de risques individuels et environnementaux :

- Isolement social et familial fréquent
- Ruptures d'environnement répétées volontaires ou non
- Stress/Pression liés aux études
- Hygiène de vie, en particulier sur le plan psychique, souvent mauvaise
- Consommation de toxiques, dont les premières expériences de consommation pour certains



LES ACTEURS



L'Université de Lille

Accueille plus de 70 000 étudiants chaque année sur cinq campus (campus Moulins-Ronchin, Cité scientifique, Pont-de-Bois, Santé, Roubaix-Tourcoing, Flers Château). Concernant l'accompagnement des étudiants avec des problématiques en santé mentale, il existe notamment trois dispositifs :

• Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Le SUMPPS est composé de trois centres de santé, répartis sur les campus Moulins, Pont de Bois et Cité-Scientifique et de deux antennes, sur le campus Santé et le campus Roubaix-Tourcoing. Des médecins généralistes, infirmières, assistantes sociales et psychologues y interviennent.

En 2019-2020 :

- 619 étudiants ont été vus par les psychologues
- 1301 consultations ont été effectuées par les médecins généralistes dans la prise en charge des difficultés et troubles psychologiques des étudiants
- 486 entretiens d'écoute ont été réalisés par les infirmières

• Bureaux de la Vie Etudiante et Handicap (BVEH)

Les BVEH présents sur les campus Moulins, Pont-de-Bois, Cité scientifique et Santé, accueillent et accompagnent les étudiants en situation de handicap physique, sensoriel ou psychique, de dyslexie ou d'un trouble de santé

6

invalidant de longue durée. Après évaluation médicale par un médecin du SUMPPS, des aménagements d'étude peuvent être mis en place pour accompagner l'étudiant. 269 étudiants ont bénéficié en 2019-2020 d'un accompagnement par les BVEH pour des troubles psychiques, soit 22,27% des accompagnements. Les troubles psychiques représentent les demandes les plus fréquentes auprès des BVEH.

• Résilience COVID

Il s'agit d'un site d'informations et de ressources psychologiques pour les étudiants de l'université, mis en place par des psychologues du laboratoire de recherche Scalab. Chaque étudiant peut y trouver des recommandations et des exercices de bien-être et de réduction du stress simples à faire au quotidien comme de la relaxation ou de la sophrologie, et des contacts pour plus d'aide.

Pour en savoir plus : <https://resiliencecovid.univ-lille.fr>

Plus d'informations : <https://www.univ-lille.fr/aides-accompagnements-etudiants>

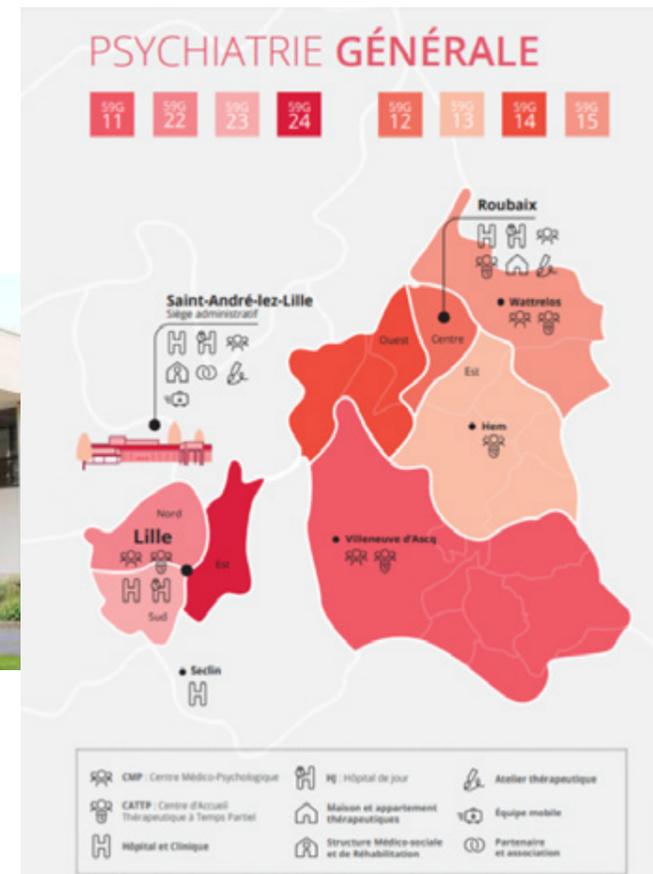


L'établissement public de santé mentale de l'agglomération lilloise

Prend en charge les personnes souffrant des troubles psychiatriques au sein de la

population des 540 000 habitants de Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq et des environs. La psychiatrie en France fonctionne selon le principe de sectorisation, le territoire est ainsi divisé en secteurs géographiques homogènes de 70 000 habitants environ. A travers ce maillage territorial, l'EPSM propose une palette de dispositifs et structures de soins :

- Centres médico-psychologiques
- Unités d'hospitalisation
- Hôpitaux de jour
- Centres de crise
- Cliniques spécialisées
- Equipes mobiles psychiatrie-précarité
- ...



Le CROUS

A pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de réussite de l'ensemble des étudiants de l'académie de Lille et de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'enseignement supérieur dans des conditions financières et matérielles propices à la réussite universitaire. Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes : aides financières, accompagnement social, logement, restauration universitaire, culture, emplois temporaires.

Chiffres clés sur la métropole de Lille :

- 28 résidences (Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq)
- 6 430 logements (Lille et Métropole)
- 59 112 étudiants boursiers (académie de Lille)
- 9 RU et 26 cafets/brasseries

Le service social du CROUS est l'un des services de première ligne dans le repérage des étudiants. Il travaille en étroite collaboration avec le SUMPPS. Le service social accompagne les étudiants sur plusieurs volets :

- Prise en charge et accompagnement des étudiants dans sa globalité
- Informations concernant la vie matérielle : bourses, logement, études...
- Conseil, orientation
- Assurer un soutien aux étudiants : écoute et soutien (relations familiales)





L'Université de Lille, l'établissement public de santé mentale (ESPM) de l'agglomération lilloise et le CROUS se sont associés en janvier 2020 pour créer le conseil de santé mentale étudiants (CSME), en se basant sur le fonctionnement des CLSM (conseils locaux de santé mentale). Son objectif est de développer un espace de coopération entre les acteurs de la santé mentale des étudiants pour in fine, faciliter le recours et l'accès aux soins psychiatriques. Le CSME travaille autour de plusieurs thématiques notamment le recensement des besoins en santé mentale des étudiants, la prévention, la formation et le développement d'outils.

Réseau : Le CSME est un espace d'échanges et de coopérations entre les acteurs intervenants auprès d'étudiants de l'Université de Lille

Accompagnement : Le CSME organise et fluidifie le parcours de santé des étudiants

Expertise : Le CSME collecte des données et recense les besoins de la population étudiante, celle-ci étant particulièrement à risque sur le plan psychiatrique.

La première phase de travail a été de réaliser un diagnostic terrain afin de rencontrer tous les partenaires et les ressources, d'identifier leurs besoins et ainsi de définir ses axes de travail. La deuxième phase du projet qui a débuté en septembre 2020 a permis le développement de plusieurs projets :

• La cellule cas complexe santé mentale

Celle-ci a pour objectifs de :

- Favoriser la concertation entre les acteurs et le partage d'informations
- Développer un dispositif unique qui centralise les situations les plus complexes
- Assurer un accompagnement des acteurs et un suivi des situations

Il existe des critères permettant de qualifier une situation de complexe :

- La personne concernée doit être étudiante à l'Université de Lille
- Suspicion de troubles psychiques pouvant expliquer en partie les difficultés de la personne concernée, ou troubles psychiques avérés
- Uniquement si la situation fait blocage par les canaux habituels et si les orientations vers les partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux ont échoué

Une fiche alerte est disponible pour contacter la cellule. Il arrive que le CSME soit également sollicité directement par mail ou téléphone. Toute demande est évaluée par les co-animateurs de la cellule (coordinatrice du CSME et psychiatre de l'ESPM de l'agglomération lilloise).

A ce jour, 29 sollicitations ont été reçues dont 13 fiches alertes :

- 10 situations ont été présentées ou sont en cours de suivi par la cellule cas complexe
- 19 situations ont fait l'objet d'un temps d'échanges avec la coordinatrice du CSME. Des recommandations et une présentation du réseau ont été faites aux professionnels à l'origine des alertes.

Un suivi de toutes les situations est assuré par la coordinatrice du CSME.

• Formations flash :

Ce projet a un double objectif, celui de renforcer les connaissances en matière de santé mentale des professionnels du SUMPPS et du service social du CROUS et celui de favoriser la rencontre et la collaboration entre les acteurs cités ci-dessus et les professionnels de l'ESPM de l'agglomération lilloise. Pour cela des formations mensuelles de 2h sur une thématique pré-définie par les acteurs ont été mises en place.

Exemples de formations à destination des professionnels du SUMPPS et du service social du CROUS : organisation de la psychiatrie, gestion de la crise suicidaire, addictologie...

Exemple de formation à destination des professionnels de l'ESPM de l'agglomération lilloise : présentation des missions et du fonctionnement du SUMPPS et du service social du CROUS.

• Sensibilisation à la santé mentale :

Des professionnels du SUMPPS et la coordinatrice du CSME ont pour projet de devenir formateurs premiers secours en santé mentale (PSSM) afin de pouvoir sensibiliser et former les professionnels de première ligne de l'Université et du CROUS à la question de la santé mentale. La formation PSSM a pour objectif de permettre à tout citoyen d'apporter un soutien à une personne développant un trouble psychique, présentant des signes d'aggravation de son trouble ou en état de crise. Les formations à destination des professionnels de l'Université et du CROUS devraient commencer en octobre/novembre 2021.





Faciliter l'accès à l'information

Le CSME travaille sur le développement d'un outil permettant le recensement de toutes les ressources en matière de santé mentale à destination des étudiants. L'outil a aussi vocation à être pédagogique et à participer à la déstigmatisation autour de la santé mentale et de la psychiatrie.

Le CSME souhaite dans un premier temps mobiliser des étudiants afin de réaliser une évaluation de leurs besoins et attentes.

Équipe de soins et d'orientation de psychiatrie pour les étudiants (ESOPE)

Le CSME participe au développement d'une équipe mobile santé mentale qui est dédiée à l'accompagnement, la prise en charge et l'orientation des étudiants. Le projet, intitulé ESOPE, a obtenu des financements du fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie, de l'Université et du CROUS ce qui permet le recrutement de 4ETP infirmiers, 2ETP psychiatres et 0,5ETP cadre de santé. A ce jour, les infirmiers et la cadre de santé ont été recrutés. Une psychiatre rejoindra l'équipe en juin. L'équipe a débuté son activité le 10 mai, à noter que la montée en charge sera progressive afin d'être opérationnel à 100% en septembre 2021.

Organisation :

Au CROUS : des permanences sans rendez-vous sont assurées du lundi au vendredi de 17h à 19h dans les résidences universitaires : universitaires Maupassant, Galois, Chatelet, Triolo et Camus. Les objectifs sont d'établir un premier contact, d'évaluer le besoin en santé et d'orienter vers un suivi en fonction de la situation.

Le planning des permanences est disponible sur le site du CROUS : <https://www.crous-lille.fr/action-sociale/permanences-esope/>

Au SUMPPS : des consultations sur rendez-vous sont assurées tous les jours sauf le mardi de 9h à 17h sur les trois centres de santé (Moulines, Cité scientifique, Pont-de-Bois). Les objectifs sont d'accompagner les parcours de soins individuel, de favoriser l'accès au droit commun et de développer des interventions coordonnées

Toute demande de prise en charge doit d'abord passer par une évaluation faite par une infirmière ou un médecin au SUMPPS : 03 62 26 93 00

CONTACT

Pauline Degorre,
coordinatrice du CSME
06 45 68 28 92

